



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 JANVIER 2021

Puisque la séance ordinaire du Conseil municipal a eu lieu à huis clos par visioconférence pour respecter les règles de la santé publique, voici un résumé des décisions prises le 11 janvier 2021.

- Les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 sont approuvés et déposés sur le site Internet.
- Odile Comeau, la mairesse, fait mention des suivis des interventions.
 - Un arrêt de la distribution de l'eau potable a été effectué les 26 et 27 décembre 2020. Près de 100mm de pluie sont tombés, ce qui a fait augmenter le niveau de l'eau à la prise d'eau à plus de 600mm au-dessus de seuil normal. Le courant a ainsi dégagé l'extrémité en amont des deux crépines de leur couche protectrice d'enrochement. La boue et les particules fines en suspension se sont infiltrées dans le réseau d'amenée d'eau et ont colmaté les filtres à l'entrée de l'usine.
 - Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est : un contrat de 7 000\$ a été accordé à l'entreprise Fibrezone. La cartographie qui s'en suivra permettra d'avoir de meilleurs arguments pour convaincre les entreprises de télécommunication d'investir chez nous.
- En vertu des articles 5.3.4 et 5.3.5 du règlement 338-2018 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Irénée, aucun membre du conseil municipal n'a reçu de don d'une valeur de plus de 200\$, et ce, pour l'année 2020.
- La Municipalité de Saint-Irénée demande au ministère des Transports une aide financière pour les travaux suivants :
 - Asphaltage à partir du Carrefour giratoire (début du rang Saint-Pierre jusqu'au 610, rang Saint-Pierre) ;
 - Accotement et débroussaillage sur toutes les routes de la municipalité ;
 - Asphalte dans le rang Saint-Nicolas ;
 - Creusage de fossés dans les rangs Saint-Pierre, Saint-Nicolas, Saint-Antoine, chemin du Ruisseau-Jureux, chemin de l'Anse-au-Sac, rang Sainte-Madeleine ainsi que la rue Gauthier.

La prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 1^{er} février 2021. Si les conditions sanitaires ne permettent pas la tenue de la séance en présence du public, les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions à dg@saintirenee.ca.